

DOSSIER D'INSCRIPTION 2022

CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

I. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Se référer à l'arrêté du 16/12/2020 modifiant l'arrêté du 31/07/2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier – Titre 1^{er}

* Etre âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection

* Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant **d'une durée minimum de trois ans** de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6 (tout domaine confondu, dont professionnels AS/AP, titulaires ou non du baccalauréat).

II. MODALITES DE SELECTION

Les épreuves de sélection prévues sont au nombre de deux :

1 : Un entretien noté sur 20, portant sur l'expérience professionnelle du candidat : durée 20 min

Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

2 : Une épreuve écrite notée sur 20, comprenant :

- Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social.
Durée : 30 min - Notée sur 10

Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leurs capacités à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

- Une sous-épreuve de calcul simple. Durée : 30 min - Notée sur 10

Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40 aux 2 épreuves

III. ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive dans les instituts de formation en soins infirmiers est subordonnée :

a) A la production au plus tard, le 1er jour de la rentrée, d'un **certificat médical** établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;

b) A la production au plus tard, le jour de la première entrée en stage, d'un **certificat médical** de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Vaccinations à jour : En référence au code de la santé publique – article L 311-4.

Elles sont obligatoires pour réaliser les stages : DTP , Coqueluche, Rougeole, Oreillons, Rubéole, Tubertest, Hépatite B, COVID 19.

Le vaccin contre l'hépatite B doit être anticipé (début de la vaccination au moins 6 mois avant le début de la formation).

CONDITIONS SANITAIRES :

La loi n° 2021-1040 du 5/08/2021 précise que les étudiants des établissements préparant à l'exercice de la profession d'infirmière doivent être vaccinés sauf contre-indication médicale reconnue contre la COVID 19.

Vous devrez donc fournir à l'institut :

- Un certificat de vaccination (schéma vaccinal complet)

ou

- Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la COVID 19 avec date de fin de validité

ou

- Un certificat médical de contre-indication.

IV. REPORT D'ADMISSION

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis. Par dérogation, le directeur d'établissement accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de trois ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement :

1° De droit en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2° De façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par l'étudiant justifiant de la survenance d'un événement grave l'empêchant d'initier sa formation. Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit, six mois avant la date de rentrée, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante.

V. CALENDRIER

PERIODE D'INSCRIPTION
Du 10 janvier 2022 au 17 février 2022 cachet de la poste faisant foi
Le dossier est à renvoyer par la Poste, en lettre suivie, à :
I.F.S.I - SELECTIONS IDE - Rue du Général Girod – CS 10329 - 25304 PONTARLIER
DROIT D'INSCRIPTION
100 € par chèque à l'ordre du Trésor Public
EPREUVES ECRITES
Jeudi 17 mars 2022* de 10 h 00 à 11 h 30
ENTRETIENS
Du jeudi 10 mars au vendredi 25 mars 2022
PUBLICATION DES RESULTATS
Mercredi 6 avril 2022* à 14 h 00 (affichage IFSI + publication sur le site internet de l'Institut)
DATE D'ENTREE EN FORMATION
Lundi 5 septembre 2022
NOMBRE DE PLACES
16 pour la liste FPC (y compris les reports)
COUT DE FORMATION
Frais d'inscription : 170 € pour l'année 2021-2022 Frais de contribution à la Vie Etudiante et de Campus : 92 € pour l'année 2021-2022 Tarif de la formation 2021-2022 à titre indicatif : 7500 € par année de formation Financement de la formation : employeurs/OPCO/TRANSITIONS PRO/ financement individuel/autres

(*) Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation :

- Sont affichés sur la porte principale de l'Institut- rue du Général Girod à Pontarlier ;
- Sont publiés sur internet, si vous avez donné votre accord : Les informations diffusées seront les suivantes : nom, nom de jeune fille, prénom et date de naissance.

Compte-tenu des caractéristiques du réseau internet que sont la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, nous vous informons que vous pouvez vous opposer à une telle diffusion par une lettre de demande de non publication des résultats sur internet à adresser à notre Institut. Chaque candidat est informé personnellement par courrier de ses résultats.

(*) Si votre convocation ne vous est pas parvenue par voie postale, 10 jours avant la date des épreuves, vous êtes tenu-e d'en informer le secrétariat de l'Institut

VI. CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

1°	Fiche d'inscription du candidat (imprimé A) complétée, datée et signée
2°	photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité, lisible
3°	Tableau récapitulatif de l'expérience professionnelle (imprimé B) complété, indiquant la liste des emplois successifs exercés (indiquer l'adresse de l'employeur, la durée pendant laquelle ces emplois ont été occupés et la quotité de travail...)
4°	Photocopie(s) de votre ou vos certificat(s) de travail ou attestation(s) employeur(s) justifiant au minimum de 3 ans d'activité professionnelle à la date d'inscription aux épreuves de sélection Sur chaque document fourni, devront être mentionné(s) : <i>la nature de l'emploi occupé, la ou les périodes d'emploi (du... au...) ainsi que la durée hebdomadaire (ex. 35 h/semaine, 50 % ...)</i> . Si le certificat de travail ne mentionne pas la durée hebdomadaire de travail, il peut être accompagné du contrat de travail correspondant. Les contrats de travail seuls ne seront pas acceptés comme justificatifs.
5°	Photocopie(s) de vos attestations de formations continues si vous en possédez
6°	Photocopie du ou des diplômes et/ou titres obtenus (ex : DEAS, DEAP, BAC..)
7°	Curriculum vitae
8°	Si situation de handicap : Attestation MDPH ou CDAPH
9°	Lettre de motivation
10°	2 enveloppes autocollantes blanches - format 11x22 - libellées à vos nom et adresse et timbrées au tarif en vigueur pour 20 g
11°	Un chèque bancaire d'un montant de 100 € correspondant aux droits d'inscription aux épreuves de sélection, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC (mentionner le nom/prénom du candidat au verso)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA IMMÉDIATEMENT RENVOYÉ A SON EXPÉDITEUR AINSI QUE TOUT DOSSIER POSTE APRÈS LA DATE LIMITE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Le dossier réajusté et complet devra être restitué par courrier à l'IFSI avant la date de clôture des inscriptions

Les candidats absents le jour de l'épreuve de sélection perdent les droits d'inscription versés

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail sous quinzaine après réception de votre dossier complet.

Référente handicap de l'Institut de formation : Mme INVERNIZZI Stéphanie (03.81.38.59.05)



Institut de Formation en Soins Infirmiers

Rue du Général Girod

25304 PONTARLIER CEDEX

ifsi@chi-hc.fr

03.81.38.53.29

 I.F.S.I PONTARLIER	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE		Document Sélection des candidats
	IMPRIME A		Version 4

FICHE INSCRIPTION 2022

CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM : _____ NOM D'USAGE : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____ Sexe : féminin masculin

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tèl. : _____

e mail : _____

Situation de handicap : OUI NON (si oui fournir une attestation de la MDPH ou CDAPH)

DIPLOME(S) OBTENU(S)

- Baccalauréat : série : _____ Année _____

- Diplôme de l'enseignement supérieur : oui non si oui, lequel : _____

- Diplôme d'Etat d'aide-soignant : oui non Année : _____

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture : oui non Année : _____

- Autres diplômes : _____

SITUATION AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Activité salariée : OUI NON Type de contrat (CDD/CDI/ titulaire) : _____

Demandeur d'emploi : OUI NON Identifiant PE : n° _____

Je soussigné (e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

J'accepte que mon identité soit publiée lors de la diffusion des résultats sur le site internet de l'IFSI www.ifsipontarlier.fr (le cas contraire, joindre un courrier de demande de non publication de vos résultats sur internet).

A _____ le _____

SIGNATURE du CANDIDAT :

